

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		REFLEXOLOGUE												
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL					
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	29 235	100,00 %		
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC				
	4	Montant net des recettes										AD	29 235	100,00%		
	5	Produits financiers (4)										AE				
	6	Gains divers (5)										AF	1 639	5,61 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	30 874	105,61 %		
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	283	0,97 %		
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB				
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	90	0,31 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD				
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	320	1,09 %		
	13	Autres impôts										BS	389	1,33 %		
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	713	2,44 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	4 417	15,11 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	24	0,08 %		
	17	Entretien et réparations											368	1,26 %		
	18	Personnel intérimaire														
	19	Petit outillage (11)											460	1,57 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											254	0,87 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)											901	3,08 %		
	22	Primes d'assurances											554	1,89 %		
	23	Frais de véhicules (12)											3 031	10,37 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...														
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...											213	0,73 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	3 832			BK	4 674	15,99 %			
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	842		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	BU						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											358	1,22 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 393	4,76 %			
28	Frais d'actes et de contentieux											15	0,05 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	112	0,38 %			
30	Autres frais divers de gestion											844	2,89 %			
31	Frais financiers (14)										BN	134	0,46 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	30	0,10 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	19 580	66,97 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **REFLEXOLOGUE**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	11 293	38,63 %	
		35	Plus-values à court terme (16)					CB			
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	360	1,23 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	11 654	39,86 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
		40	Frais d'établissement (19)					CG			
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 338	4,58 %	
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE			
		42	Moins-value à court terme					CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		481	1,65 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ			
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM				
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 820	6,23 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	9 834	33,64 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	2 045		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	287		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)										
	T		X					6 700			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B	